

**Réunion du 14 Août 2019**

**P.V. n° 2**

**Président** : M. MASSON.

**Présents** : MM. CONSTANTIN – DENIAU – LADER.

**Excusés** : MM. CROS - DEMARET – FAURE - LEYGE

**Administratif** : M. VALLET.

\*\*\*\*\*

## SYSTEME COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE SAISON 2019/2020

( **5** QUALIFIES POUR LA FFF )

**143 Engagés (dont les 4 clubs évoluant en CN U19)**

<b>31/08/2019</b>	<b>1er Tour</b>	<b>59</b> matches avec <b>118</b> clubs
<b>28/09/2019</b>	<b>2ème Tour</b>	<b>40</b> matches avec <b>59</b> vainqueurs + <b>21</b> entrants <b>B</b>
<b>19/10/2019</b>	<b>3ème Tour</b>	<b>20</b> matches avec <b>40</b> vainqueurs
<b>02/11/2019</b>	<b>4ème Tour</b>	<b>10</b> matches avec <b>20</b> vainqueurs
<b>16/11/2019</b>	<b>Finale Régionale</b>	<b>5</b> matches avec <b>10</b> vainqueurs
		94 matches <span style="float: right;">139 engagés</span>
<b>exempt A ( 4 ) :</b>	<b>CN U19</b>	F.C. Girondins de Bordeaux - Trélissac F.C. - Chamois Niortais F.C. - Aviron Bayonnais.
<b>entrants B ( 21 ) :</b>		. 21 équipes (suivant parcours en 2018/2019).
		<b>le 29 juillet 2019</b>

### **Les 21 clubs exemptés du 1<sup>er</sup> tour (en plus des 4 clubs de CN U19) sont :**

- ❖ F.C. Bassin d'Arcachon – U.S. Lège Cap Ferret – U.S. Cenon Rive Droite – F.C. Libourne – C.S. Feytiat – F.C.E. Mérignac Arlac – F.A. Morlaas Est Béarn – Limoges F.C. – Stade Montois – U.E.S. Montmorillon – U.A. Cognac Football – A.S. Tarnos – Thouars Foot 79 – F.C. Bressuire – U.S. Lormont – Pau F.C. – G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny – Jeunesse Villenavaise – Les Genêts d'Anglet Football – J.A. Dax Ent. – E.S. La Rochelle.

### **1- Tirage au sort du 1<sup>er</sup> tour :**

**59** matches avec 118 clubs.

La Commission procède à la constitution de 6 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **SAMEDI 31 AOUT 2019 à 15H30.**

**Il ne sera pas joué de prolongation.** En cas d'égalité de buts, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but.

Les arbitres seront désignés aux moindres frais par les C.D.A des clubs recevants et les arbitres assistants proposés par les clubs en présence.

La fonction de délégué est exercée par un dirigeant, majeur, responsable de l'équipe visiteuse.

### **REGLEMENT FINANCIER**

Se référer à l'Annexe 1 du Règlement financier des Coupes.

### **ACCES AUX MATCHES**

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

### **TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES**

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI.**

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à [pmouthaud@lfna.fff.fr](mailto:pmouthaud@lfna.fff.fr)

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

### **ATTENTION !!!**

- Pour l'ensemble de la compétition, les clubs peuvent faire figurer seize joueurs (5 remplaçants dont un gardien de but) sur la feuille de match. Seulement 3 remplaçants peuvent effectivement participer au cours du match.
- Les joueurs débutant la rencontre doivent être numérotés de 1 à 11, les remplaçants étant obligatoirement numérotés de 12 à 16 au maximum avec le numéro 16 obligatoirement attribué au gardien de but remplaçant.
- **LA REGLE DES REMPLACES-REPLACANTS S'APPLIQUE.**
- **La règle du carton blanc (exclusion temporaire) ne s'applique pas en Coupe Gambardella Crédit Agricole (compétition Nationale).**

La Coupe Gambardella Crédit Agricole est exclusivement réservée à une équipe des clubs participant :

- à un Championnat U19 (National, Régional ou Départemental), étant rappelé que **les joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve,**
- ou un Championnat U18 ou U17 (Régional ou Départemental).

Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales.

Les joueurs doivent être qualifiés en conformité avec les Règlements Généraux et leurs Statuts. Pour participer à l'épreuve, les joueurs licenciés amateurs ou sous contrat doivent être licenciés U18 et U17. Les joueurs licenciés U16 peuvent également y participer à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF

- Le nombre de joueurs « mutation » est réglé par l'article 160 des R.G. de la F.F.F.
- Les ententes et les groupements sont autorisés.

---

### CHAMPIONNATS

---

#### U19 REGIONAL 2

La Commission prend note, à ce jour, que 65 équipes U19 se sont engagées dans le championnat U19 R2. Elle rappelle que la fin des engagements est fixée au 15 Août et qu'elle n'acceptera à aucun engagement au-delà de cette date.

#### U18 REGIONAL 2 – POULE A

Courriel de Foot Génération 2000 du 22/07/2019 indiquant : « Nous nous étions engagés dans le championnat U18 R2 pour la saison 2019 - 2020 avec le club de Foot Génération 2000, hors à la vue des poules et du nombre de kilomètres à effectuer beaucoup de joueurs se sont désistés et nous n'avons donc plus l'effectif suffisant pour assurer une présence au cours du championnat. Je souhaiterais savoir s'il est possible de nous retirer de la poule où nous étions engagés. »

La Commission a alors demandé au District des Deux-Sèvres, lequel possédait le plus de licenciés U16-U17 en 2018/2019 (après les Districts 33, 64 et 17 déjà questionnés avant pour d'autres repêchages), s'il pouvait nous proposer un club en remplacement de Foot Génération 2000.

Réponse par courriel le 25/07/2019 du R.C. Parthenay-Viennay, suite à la demande émanant du District 79, indiquant être d'accord pour intégrer ce championnat dans la poule A, précisant qu'il évoluera en entente avec Gâti-Foot.

La commission a validé ce choix qui permet de présenter une poule complète.

Le Président,  
**Joel MASSON**

Le Secrétaire de séance  
**Vincent VALLET**

Procès-Verbal validé le 14/08/2019 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.